



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 001080

Séance du jeudi 20 mai 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

le rapport n°5.2 a été retiré de l'ordre du jour

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.2.1) Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.2), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 7.1), Martine BULTOT (jusqu'au rapport 5.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.4), Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.2.1), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (à partir du rapport 7.1), Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 7.1), Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 5.1), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 3.2), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY (représenté par Frédéric PROST), Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.5) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLEY, Philippe GUILLAUME Chauenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 2.1) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Martine DELESSARD) Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ (représenté par Pascal COLARD), Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (à partir du rapport 0.3) Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ (représenté par Danièle GIRARDOT) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 7.8) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Thisse : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1).

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENÉTEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Corinne TISSIER Boussières : Bertrand ASTRIC Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Brigitte VIONNET Montfaucon : Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Daniel ROLET Roche lez Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL Tallenay : Jean-Yves PRALON Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRON

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, C. GELIN, D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.5), F. GERDIL-DJAOUAI, JF. GIRARD (à partir du rapport 7.1), JP. GOVIGNAUX, J. PANIER, E. PEQUIGNOT (jusqu'au rapport 1.2.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), C. TISSIER, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 3.1), B. VIONNET, P. CONTOZ, S. MONLLOR, JM. CAYUELA, D. ROLET, S. COURBET (jusqu'au rapport 7.7).

Mandataires : M. OMOURI, F. MONNEUR, MN. SCHOELLER, JM. GIRARD, JC. ROY (à partir du rapport 2.5), M. LOYAT, N. WEINMAN (à partir du rapport 7.1), N. BODIN, F. FELLMANN, M. JEANNIN (jusqu'au rapport 1.2.1), J. ROSSELOT, F. ALLEMANN (jusqu'au rapport 3.1), C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.1), B. BECOULET, M. CARTERON, M. COTTINY, G. VALLET, JP. MARTIN, T. JAVAUX (jusqu'au rapport 7.7).

Objet : Projet d'aménagement du Parc tertiaire Gare TGV à Auxon-Dessus - Bilan de la concertation

Projet d'aménagement du Parc tertiaire Gare TGV à Auxon-Dessus - Bilan de la concertation

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Par délibération du 9 novembre 2007, le Conseil de Communauté du Grand Besançon a déclaré d'intérêt communautaire la réalisation d'une zone d'activités autour de la nouvelle gare TGV à Auxon-Dessus, a décidé d'engager les études préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) puis a ouvert la concertation préalable à l'aménagement d'un parc d'activités tertiaires sur ce secteur.

Cette concertation ayant eu lieu pendant toute la durée de réalisation des études préalables et conformément aux modalités définies par délibération n°000378 du 9 novembre 2007, le Conseil de Communauté est désormais appelé à en tirer le bilan.

Conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme et par délibération n°000378 du 9 novembre 2007, le Conseil de Communauté a ouvert la concertation préalable à l'aménagement du Parc d'Activités Tertiaires à Auxon-Dessus et en a défini les modalités.

Cette concertation a été mise en œuvre pendant toute la phase de réalisation des études préalables et s'est déroulée selon les modalités suivantes :

- mise en ligne d'informations sur le portail web du Grand Besançon ; la page web consacrée à ce projet a fait l'objet d'une cinquantaine de consultations par mois,
- mise à disposition d'un dossier et d'un registre de concertation au siège de la CAGB et sur le portail web (dossier original de novembre 2007 et mise à jour de septembre 2009) ; aucune remarque ou question n'a été formulée sur ce registre,
- insertion d'articles dans le magazine du Grand Besançon, diffusé dans les 91 000 foyers de l'Agglomération :
 - o Grand Besançon n°27 - janvier - février 2008, page 9,
 - o Grand Besançon n°30 - septembre - octobre 2008, page 7,
 - o Grand Besançon n°34 - mai - juin 2009, Edito + dossier, pages 10 à 13,
 - o Grand Besançon n°36 - septembre - octobre 2009, page 8,
 - o Grand Besançon n°37 - novembre - décembre 2009, page 7,
- insertion d'articles dans les journaux locaux :
 - o Est Républicain du 19 avril 2009,
 - o Est Républicain du 18 septembre 2009,
 - o MaCommune.info du 21 septembre 2009,
 - o Est Républicain du 22 septembre 2009,
 - o Est Républicain du 24 septembre 2009,
 - o La Presse Bisontine n°103 d'octobre 2009,
- réunions publiques de présentation (diverses remarques et questions regroupées ci-dessous ont été formulées au cours de ces 2 réunions) :
 - o réunion le 22 septembre 2009 avec les associations œuvrant sur l'environnement, le cadre de vie et les transports (6 associations représentées),
 - o réunion publique de concertation avec la population le 22 septembre 2009, ayant réuni 50 personnes environ,

- exposition de 8 panneaux au siège de la CAGB entre le 24 septembre et le 30 octobre 2009 et en mairie d'Auxon-Dessus depuis le 22 septembre 2009,
- concernant le recueil des remarques et des contributions formulées par courriel ou par courrier, il convient de préciser qu'aucune observation n'est parvenue par cette voie.

Aujourd'hui le bilan de la concertation peut être tiré.

Les observations formulées et les éléments de réponse correspondant sont regroupés de manière thématique :

Thématique : Préservation du milieu / Mise en place de mesures compensatoires	
Remarques / Questions	Réponses apportées
Des études ont-elles été élaborées pour connaître les zones humides, espèces et habitats présents sur le site et les mesures de protection auxquelles elles sont soumises ?	En 2007 via le cabinet Guinchard, la DIREN a fait réaliser un état des lieux environnemental complet du site. Cette étude est consultable sur le site internet de la DIREN de Franche-Comté. La CAGB s'est appuyée sur cette étude pour réaliser l'étude d'impact préalable à la création de la ZAC et définir le parti d'aménagement.
Quelles sont les mesures compensatoires envisagées ?	Un état des lieux complet du secteur sera réalisé dans le cadre du PLU multicommunal. Cela permettra de déterminer précisément les actions à privilégier et de donner une cohérence d'ensemble entre chacune des mesures envisagées. Certaines actions ont d'ores et déjà été identifiées : passage à batraciens, compensation des surfaces forestières et des zones humides, ... Un protocole d'intention instituant un partenariat pour la mise en œuvre de mesures compensatoires a été conclu le 6 janvier 2010 avec les Syndicats Mixtes de la Basse et de la Moyenne Vallée de l'Ognon.
Y a-t-il des risques d'inondations pour les villages ?	L'objectif est de ne pas perturber le cheminement de l'eau en utilisant la topographie du site, en créant des bassins tampons et des noues le long des liaisons douces. Par ailleurs, différentes procédures doivent encore intervenir sur la question de la gestion de l'eau et notamment le dossier loi sur l'eau. Enfin, aucun risque d'inondation n'est identifié sur les villages d'Auxon-Dessus et Dessous.
Thématique : Trafic, accessibilité et stationnement	
Comment la gare et la ZAC seront-elles desservies ?	Des démarches sont en cours pour la mise à 2X2 voies de la RN 57 par l'Etat et pour la création d'une nouvelle RD1 par le Conseil général du Doubs. De plus, des liaisons ferroviaires seront mises en place sur la ligne Besançon Devecey entre Auxon et Viotte avec le projet de création de haltes intermédiaires à Valentin, Miserey et aux Portes de Vesoul (Entrée Nord de Besançon). L'organisation des lignes GINKO sera également revue au moment de l'ouverture de la gare. Enfin des liaisons douces sont prévues pour relier la gare et la ZAC aux 2 villages d'Auxon-Dessus et Dessous.

Quelle sera la fréquentation de la gare et de la ZAC en nombre de véhicules ?	<p>Selon les études de trafic réalisées en 2007 pour le compte du Conseil Général du Doubs et compte tenu des estimations de fréquentation de la gare (1 150 M de voyageurs / an avec un maximum journalier de 4 400 à horizon 2012) le trafic généré par la gare est estimé à 4 220 véhicules / jour.</p> <p>Pour la ZAC, les estimations établissent une fréquentation de 6 à 10 000 véhicules / jour à l'horizon 20 ans lorsque la commercialisation sera terminée.</p>
Y a-t-il suffisamment de parkings ? Ne risque-t-on pas de voir des stationnements dans les villages qui seraient facilités par les liaisons piétonnes entre la gare et les villages ?	<p>Conformément aux études SNCF, le parking de la gare est établi à 1 000 places.</p> <p>Le parti d'aménagement du Parc Tertiaire a été élaboré pour éviter le stationnement sauvage. Le stationnement privé sera mutualisé et prioritairement réalisé sous les bâtiments et dans des parkings silos qui seront créés par étape en fonction des besoins.</p> <p>De plus, la zone et la gare seront situées à 800 m des villages, ce qui constitue une distance assez importante et dissuasive pour limiter ce risque.</p>
Thématique : programmation	
Quels types d'activités économiques s'installeront sur cette zone ?	Cette future Zone d'Activités Economiques (ZAE) est destinée à l'accueil d'activités tertiaires et dans une moindre mesure de petite production.
Des services publics et équipements commerciaux sont ils prévus sur ce site ?	Divers commerces et services liés au fonctionnement de la zone s'implanteront sur ce site dans des bâtiments dédiés. Ces espaces constitueront de véritables espaces de vie pour les entreprises et les salariés de la zone.
Des activités de Fret viendront elles s'implanter sur cette ZAE ?	Non.
Quelles sont les prévisions de commercialisation dans le temps ?	La commercialisation est envisagée sur une vingtaine d'années. La réalisation du projet s'adaptera au rythme de celle-ci.
Thématique : approche environnementale et énergétique	
Ce projet a-t-il fait l'objet d'une réflexion spécifique en terme énergétique ?	<p>Le parti d'aménagement a été établi afin de limiter au maximum le recours aux énergies (ex : implantation du bâti en lisière de forêt pour profiter de la fraîcheur et de l'ombre en été).</p> <p>De plus, la qualité environnementale du bâti (réduction des consommations énergétiques des bâtiments, mise en œuvre de démarches Haute Qualité Environnementale [HQE], Bâtiments Basse Consommation [BBC], utilisation d'énergies renouvelables, ...) s'imposera aux constructeurs par le biais des cahiers des charges de prescriptions environnementales et architecturales.</p>
L'objectif est il de faire de cette zone un projet de développement durable ?	La conception de ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche de Développement Durable et d'éco-quartier (insertion dans l'environnement, mutualisation des parkings, création de liaisons douces et de noues, ...).
Quelle gestion à terme ?	Tout comme pour la conception, une gestion environnementale de la zone est envisagée (certification ISO 14001 ou EMAS...).

L'ensemble de ces remarques et questions formulées au cours des réunions publiques n'entraîne pas une remise en cause du projet d'aménagement du Parc Tertiaire à Auxon-Dessus ; elles ont permis au Grand Besançon d'adapter et d'améliorer le schéma d'aménagement envisagé. Quant à la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), l'Etat a reconnu sa prise en compte dans l'étude d'impact et a validé les mesures compensatoires.

Vu l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 000377 du 9 novembre 2007 par laquelle le Conseil de Communauté du Grand Besançon a déclaré d'intérêt de communauté la zone d'activités économiques autour de la gare TGV d'AUXON et a approuvé l'engagement des études d'urbanisme nécessaires,

Vu la délibération n° 000378 du 9 novembre 2007 par laquelle le Conseil de Communauté du Grand Besançon a approuvé les objectifs de la concertation préalable et en a défini les modalités,

Vu le déroulement de cette concertation décrit précédemment,

Vu les remarques formulées et les réponses apportées dans le présent rapport,

A l'unanimité, 8 Abstentions, le Conseil de Communauté approuve le bilan de la concertation préalable à l'aménagement du parc Tertiaire gare TGV d'Auxon-Dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 8

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 28 MAI 2010